

**Commune d'ORADOUR-SUR-GLANE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Compte-rendu de la séance du 20 Mars 2025

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été dûment convoqués le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire le jeudi 20 mars 2025 à 19 heures.

**PRÉSENTS** : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, adjoints, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Valérie BICHAUD, M Eric FENOLL, M Clément BOSSELUT,

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme Astrid COTINEAU à Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT à M Benoît SADRY, Mme Colette DESPLOMBAIN à Mme Chantal TARNAUD, M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Guillaume GENTIL à Mme Muriel DELALLET, M Landry BOISSELET à M Maurice GAUTHIER.

**ABSENT** : -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Maurice GAUTHIER

La séance est ouverte à 19 heures.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

**Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Monsieur Maurice GAUTHIER comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 07 février 2025 :**

Monsieur le Maire précise que chaque élu a été destinataire du compte rendu de la séance précédente et précise que les corrections suggérées ont été apportées. Il soumet à l'assemblée délibérante l'approbation de ce compte-rendu. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 07 février 2025.

**Ordre du jour** : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

## **I – DÉLIBÉRATIONS**

### **1 – Convention avec les services fiscaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le dossier concernant le travail de catégorisation des immeubles servant de base au calcul des impôts.

Il précise que la finalité de ce travail repose sur la détection des locaux sous-évalués.

Il rappelle l'importance de cette mission de régularisation qui reflète une véritable prise de conscience des disparités d'évaluation des valeurs locatives par rapport à la situation réelle de certains logements, ce qui entraîne des injustices entre contribuables.

Il souligne que la procédure à mettre en place nécessite de conventionner avec les services fiscaux. Différentes étapes et actions découleront de ce partenariat :

- Etablissement de listes de locaux par catégories,
- Détection d'éléments discordants par catégories : ces informations sont données par l'équipe mise en place à partir soit d'inspections sur le terrain, soit d'éléments cadastraux ou tous autres moyens (photographies aériennes pour les piscines par exemple),
- Transmission aux services fiscaux de listes de locaux à modifier par catégorie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le principe de conventionnement avec les services fiscaux pour mener à bien ce dossier.

## **2- Protection santé : mandat au CDG pour être associé à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

**Cette participation**, devenue obligatoire au 01/01/2025 pour le risque prévoyance, **deviendra obligatoire pour** :

- Les **risques santé** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation :

- contrat individuel d'assurance labellisé, ou
- contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, **soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.**

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront délibéré des garanties collectives d'assurance prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

Le Maire précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'ordonnance n° 2021-175, la réforme de la protection sociale complémentaire ;

**Vu** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Considérant** la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé à l'échéance donnée ;

**Considérant** l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne, laquelle comporte une mise en concurrence ;

### **APRES DISCUSSION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE A L'UNANIMITE :**

**De se joindre** à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure ;

**De donner mandat** au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

**PREND ACTE** que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

### **3- Enquête publique – Aliénation de chemins ruraux**

#### **Monsieur Jean-Jacques LAMANT, intéressé par l'affaire, ne prend pas part au débat ni au vote.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les délibérations n° 2021/55 en date du 15 octobre 2021 et n° 2022/22 du 8 avril 2022 portant sur le lancement d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'emprises du domaine public communal situées dans le village des Grattes,

Vu la délibération n° 2021/54 en date du 15 octobre 2021 portant sur le lancement d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'emprises du domaine public communal situées dans le secteur de Mazenty,

Vu les délibérations n° 2022/20 en date du 8 avril 2022 et n° 2024/03 du 02 février 2024 portant sur le lancement d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'emprises du domaine public communal située dans le village le Repaire,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Haute-Vienne au titre de l'année 2025,

Considérant que conformément aux dispositions générales rappelées ci-dessus, une enquête publique unique sur les projets de déclassement d'emprises du domaine public communal située dans le village des Grattes, le secteur de Mazenty et dans le village le Repaire a été réalisée par Monsieur Clarisse ROUGIER,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février 2025 au 19 février 2025,

Considérant que le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane peut décider ou non du déclassement de cette emprise du domaine public communal en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,

Considérant que le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable pour chacune des demandes faisant l'objet de l'enquête publique précitée,

#### **APRES DISCUSSION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :**  
**(MONSIEUR LAMANT NE PRENANT PAS PART AU DEBAT NI AU VOTE),**

1. DE PRENDRE NOTE des conclusions du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique citée ci-avant,
2. DE PROCEDER AU DECLASSEMENT DES EMPRISES du domaine public communal en vue d'un classement de ces mêmes emprises dans le domaine privé de la commune,
3. DE CHARGER son Maire de procéder aux formalités nécessaires et signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

#### **4- Règlement intérieur de la garderie périscolaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a nécessité de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire afin d'envisager l'accueil d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune d'Oradour-sur-Glane et qui ont fréquentés l'école d'Oradour-sur-Glane mais qui sont contraints de fréquenter d'autres établissements et structures spécialisées pour des raisons médicales ou éducatives,

Considérant que chaque nouvelle demande sera étudiée de manière distincte,

#### **APRES DISCUSSION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :**

1. DE MODIFIER LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE comme énoncé ci-avant.
2. DE CHARGER son Maire de faire appliquer la présente délibération.
- 3- QUE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES étudiera de manière individuelle chaque dossier particulier.

## **5- Facturation alimentation SIPES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune d'Oradour-Sur-Glane a confié la gestion de son accueil de loisirs au Syndicat Intercommunal Péri et Extra-scolaire (SIPES) Javerdat Cieux ,

Considérant que la Commune d'Oradour-sur-Glane assure le service de restauration les jours de fonctionnement de l'accueil de loisirs (achat de denrées alimentaires, mise à disposition de personnel, mise à disposition de locaux entre autre),

Considérant que le SIPES intègre le repas dans le calcul du prix de journée,

Considérant que la Commune d'Oradour-sur-Glane ne peut supporter ces dépenses qui concernent un service délégué au SIPES,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'harmoniser les pratiques entre les différentes communes membres du SIPES,

### **APRES DISCUSSION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE :**

- 1- Les dépenses alimentaires permettant de préparer les repas des enfants et des encadrants du SIPES seront pris en charge directement par le SIPES à compter des vacances de Pâques, soit le 14 avril prochain,
  - 2- de charger son Maire de faire appliquer la présente délibération.

#### **6- Motion en faveur de la régénération de la ligne de train Angoulême – Limoges**

Les élus de la commune d'Oradour-sur-Glane constatent que :

- La ligne de train Angoulême-Limoges a été fermée sur la partie Angoulême – Saillat depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien ;
- 7 ans, jour pour jour après la fermeture de la ligne, les usagers d'Oradour-sur-Glane sont toujours assignés à trouver d'autres alternatives de transport au train, or les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permet pas de répondre et couvrir leurs besoins ;
- Il aura fallu attendre juin 2024 pour que soit inscrite une première enveloppe budgétaire de 34 M€ dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan Etat – Région (CPER) 2021 -2027 ;
- Depuis cette avancée décisive, les élus du territoire ont été laissés sans information concernant la remise du rapport d'études préliminaires ou l'engagement des études de détails,
- Plus inquiétant encore, depuis les annonces des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités territoriales, certaines voix laissent entendre que le report, voire la remise en cause des dépenses sur l'infrastructure ferroviaire Angoulême – Limoges serait une issue acceptable.

Au regard de ces considérations, les élus du Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane demandent instamment :

- Que l'Etat mette en place une convention de financement portant sur l'intégralité du montant des travaux de régénération de la ligne, soit 242 M€ ;

- Que les études de détails financées par l'avenant mobilité au CPER démarrent sans attendre et avec une garantie de moyens du maître d'œuvre pour que leur délai soit maîtrisé, contrairement aux études préliminaires qui affichent plus d'un an de retard ;
- Qu'un comité de suivi des études soit mis en place incluant les élus des territoires, les organisations et associations concernées à une fréquence régulière et à minima trimestrielle ;
- Que le rapport d'études préliminaires soit rendu public, afin que des décisions éclairées puissent être prises sur la nature des travaux, leur phasage et leur financement ; il est impératif que les choix techniques qui seront fait puissent prendre en compte :
  - le maintien de toutes les gares pour assurer un réel service public de proximité, permettant l'interconnectivité avec les mobilités douces,
  - l'augmentation des sillons horaires en créant plus de voies de croisement,
  - le développement du fret ferroviaire pour permettre aux entreprises du territoire de décarboner leur SCOPE 3,
  - la possibilité d'une électrification future de la ligne.

Les élus du Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que les travaux démarrent sans délai, à l'issue de la phase d'études. Ils demandent que les engagements pris par l'Etat soient respectés et que cette liaison ferroviaire structurante puisse enfin être remise en service au plus vite.

## **DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte cette motion relative à la régénération de la ligne de train Angoulême - Limoges.

### **7- Adhésion à l'Association Nationale Mémoires du Mont Valérien**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'adhésion adressée par l'Association Nationale Mémoires du Mont-Valérien « Mémoire et Honneur »,

Considérant que cette nouvelle association a pour objet de toujours participer activement à la «Défense de la Mémoire» et tout particulièrement pour assurer la pérennité de la Cérémonie du Souvenir organisée chaque année au mois de novembre en hommage au général DE GAULLE, honorant tous ceux qui donnèrent leur vie avec ou sans uniforme pour sauver l'Honneur et la Liberté de la FRANCE. Cette cérémonie extrêmement digne et sobre respecte parfaitement ce qu'a souhaité le général de GAULLE ; à savoir que le Mont-Valérien et le MEMORIAL NATIONAL DE LA FRANCE COMBATTANTE, représentent et réunissent dans une même pensée, et dans une même émotion tous ceux qui eurent une participation effective aux combats de la guerre de 1939 - 1945.

Ce haut lieu de la mémoire nationale est une partie intégrante du Patrimoine Sacré des Français. Hors de toute manifestation partisane il doit rester pour tous un lieu de recueillement et de souvenir. Les statuts de cette nouvelle association ont été déposés à la sous-préfecture d'Antony et enregistrés au Journal Officiel du 24 mai 2008 sous le numéro 1299, et sous le nom de « MEMOIRES DU MONT-VALERIEN » ;

Considérant que cette adhésion n'entraîne aucune dépense pour la collectivité,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **D'ADHÉRER**, à l'Association Nationale Mémoires du Mont-Valérien,
  
- **ET DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision

<b>II – RAPPORT DES COMMISSIONS</b>
-------------------------------------

**1- Finances**

Madame Muriel Delallet dresse un point de la situation de trésorerie. Elle indique que celle-ci est voisine de 100 000 €.

Elle précise qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 48 000 € a été souscrite auprès du Crédit Agricole. Cette souscription est un gage de sécurité : l'objectif est de ne pas forcément l'utiliser. Elle indique que les services travaillent sur la préparation budgétaire.

Les projets d'investissement seront présentés à la Commission des Finances : une priorisation sera nécessaire.

Monsieur Lamant a assisté à la Commission Territoriale Décentralisée organisée par le Département de la Haute-Vienne. Le Département a octroyé une subvention de 700 € (10 % des dépenses HT) à la Commune d'Oradour-sur-Glane pour les travaux de sécurisation de l'escalier qui relie l'école au restaurant scolaire.

Le Conseil municipal prend note de ces informations.

**2- Urbanisme**

Monsieur Jean-Jacques Lamant informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme traités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

07 permis de construire (dont 3 maisons individuelles), 15 Déclarations Préalables, 20 Certificats d'Urbanisme.

Il évoque la demande formulée par des habitants du village du Repaire pour acquérir un terrain communal.

Il évoque la problématique de la Petite Maillerie avec les difficultés des propriétaires pour accéder à l'habitation : la passerelle est dangereuse. Une réflexion est en cours pour apporter des réponses au courrier du propriétaire qui souhaite acquérir ce passage qui permet l'accès à son habitation.

Mme Tarnaud demande où en sont les travaux d'évacuation d'eaux pluviales au Theil et évoque la dangerosité du pont du chemin du champ du bois. Une visite sur place sera effectuée prochainement et des décisions seront prises suite aux constats effectués.

Monsieur Lamant rappelle que Monsieur Grand utilise les terrains communaux situés à l'Auze depuis de nombreuses années. Il propose d'envisager une location dont les modalités restent à définir. Le Conseil municipal est en accord avec cette proposition.

Monsieur Lamant donne lecture d'un courrier émanant de M Pierrick Teneze au sujet d'une parcelle de terrain qu'il souhaiterait constructible. Le Conseil municipal ne peut accéder à cette demande : cette requête pourrait prétendre à un examen lors d'une révision simplifiée du nouveau PLU.

Monsieur Lamant précise que la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été saisie pour se prononcer sur le nouveau PLU.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

### **3 – Commission jeunesse, sport et vie associative**

Monsieur Maurice Gauthier indique que l'antenne d'Oradour de l'Office de Tourisme va réouvrir sur la période du 15 juin au 15 septembre. Les élus se félicitent de cette décision mais déplorent que l'office n'ouvre pas début juin. M Gauthier fait remonter cette demande en argumentant que la fréquentation de visiteurs notamment aux environs du 10 juin est très importante.

M Gauthier indique que l'association de baseball a libéré son local au gymnase et que des locaux lui ont été prêtés dans les anciens vestiaires du stade.

Il indique que l'aire d'accueil de camping-cars « camping-cars park » est très fréquentée.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

### **4 – Commission mémoire et organisation des cérémonies**

Monsieur Benoit Sadry dresse le bilan du Conseil d'Administration du Centre de la Mémoire 2024 : 290 000 personnes sont passées au CMO : 50% ont visité le centre et 81 000 d'entre elles ont été intéressées par l'exposition des objets (contre 53 000 en 2023).

Monsieur Sadry indique que le bulletin municipal a été distribué. Ce numéro est conséquent, il reprend les éléments relatifs au 80eme anniversaire du massacre du 10 juin 1944.

Les principaux déplacements à venir concernent les commémorations de Dachau le 1<sup>er</sup> week-end de mai, le 8 mai à Schiltigheim, Saint-Viaud les 10 et 11 mai, le colloque international des villes mémoires à Dunkerque du 22 au 24 mai. Une délégation se rendra à Hersbruck et Cadolzburg du 11 au 14 juillet prochain.

Le 17 mai, à l'occasion de la visite à Oradour-sur-Glane de l'Association Nationale Mémoires du Mont Valérien , une remise de décorations et de diplômes aura lieu en fin de matinée en mairie.

Monsieur Sadry indique que l'association « *les enfants d'Oradour* » est dissoute et que Monsieur Michel Belivier a fait un don de 100 000 € provenant de cette association à l'Association Nationale des Familles des Martyrs ainsi qu'un important stock de livres (4 000 ouvrages en vente au CMO et dans divers endroits).



Le Conseil prend note des informations communiquées.

## **5- Commission Affaires scolaires, enfance, action sociale**

Mme Carine Villedieu apporte des informations concernant l'école.

Le conseil d'école se déroulera le 27 mars à 18 heures.

Elle indique que le règlement intérieur de la garderie est modifié selon la délibération prise lors du Conseil. Elle précise que chaque dossier « dérogatoire » fera l'objet d'un examen par la commission des affaires scolaires.

Madame Villedieu informe le Conseil municipal qu'une information préoccupante concernant des enfants qui présentent notamment des troubles du comportement au niveau de l'alimentation, troubles constatés à la cantine scolaire, a été transmise aux services compétents.

Elle aborde la crèche et précise qu'une commission d'admission s'est tenue dernièrement. Elle indique que le 17 mai aura lieu une journée « portes ouvertes » à l'occasion des 15 ans de la structure.

Elle rappelle que des investissements sont programmés en 2025 : pose d'une toile d'ombrage et installation d'un jeu de motricité extérieur avec sol adapté. Un dossier de demandes de subventions pour ces deux projets a été déposé auprès de la CAF (subvention attendue : 80%).

Elle évoque la réouverture du Relais Petite Enfance en septembre dernier.

Madame Villedieu se félicite de l'implication des directrices de la crèche et du RPE.

Concernant le Conseil Municipal des Jeunes, la prochaine réunion est fixée au 29 mars prochain avec pour ordre du jour le déplacement à Paris du 04 avril et les projets des jeunes élus.

Le centre de loisirs envisage d'organiser des colos apprenantes pour cet été.

Un copil « Villages d'avenir » a eu lieu : il a été l'occasion de dresser un audit bilan sur la thématique « enfance -jeunesse » pour les communes d'Oradour-sur-Glane, Saint-Victorien, Javerdat, Saint-Brice, Saint Martin de Jussac, Sainte-Marie de Vaux. Différents scénarios sont à l'étude : la création d'un syndicat avec une compétence unique (accueil de loisirs) semble se dessiner.

Pour information, l'aire d'accueil des gens du voyage sera fermée pour nettoyage du 22 au 25 avril.

## **6- Point travaux**

### **Travaux réalisés ou en cours**

Chemin des Pessarots : pose de tout venant effectuée

Rangement de l'atelier (récupération dons de gros rayonnage fer)

Peintures des volets des locaux (ateliers, associations)

Réalisation d'une ridelle pour le camion (fait par ABCI)

Petites interventions école (fermeture portail accès maternelles, changement éclairages défectueux, petit entretien courant)

Taille du trottoir le long de la départementale maison Michel MERIGOT pour réaliser une entrée

Pose des panneaux pour signalisation stationnement payant

Mise en service des nouveaux horodateurs : Intervention Flowbird 05 mars 2025

Traçages des places de stationnement (optimisation Champ de Foire et Parking Renaissance + création Route de Saint Junien) Travaux actuellement en cours

Scellement des caniveaux parking de la Renaissance

Passage près du stade (M Bate) : dès que la météo le permet (trop humide jusqu'alors) et après travaux marquages au sol

Espaces verts : taille des espaces verts : lotissement du Rentier, Aire de repos, taille fruitiers

Traitement des joints place de l'église (avec javel)

Abattage arbres dangereux derrière mairie en face du Bon Accueil +nouvelles plantations (un arbre et 3 camélias)

Fauche Bords de Glane avant ouverture de la pêche

Tonte et rotofil passé sur les pelouses : 1<sup>er</sup> passage effectué

Fabrication d'une « dent » pour le tractopelle (outil pour abattage arbres par ex)

Prise de niveaux Mare de la Valade : buse n'est pas posée dans le bon sens

Nettoyage et élimination des archives de la mairie

Vérifications incendie dans les bâtiments communaux

Nivellement des talus et aménagement de l'entrée de bourg (Fenosa et devant l'église)

Réouverture des toilettes publiques sous la mairie

Travaux au chemin de la vie (tout venant)

#### **A programmer :**

Pose de carrelage ou plaques douches gymnase + changement VMC

Peinture WC publics sous la mairie

Travaux au martyrium (chaîne, potelets)

Travaux le Theil (Entreprise PINAULT : demande devis ) + demande devis

Passerelle chemin Champ du Bois

Interventions diverses (Chemin Bernardaud, Orbagnac, le Repaire)

Site des Carderies: déplacement de la clôture pour faciliter les travaux d'entretien extérieurs

Solliciter Lycée Professionnel Moulin Rabaud Limoges (Dominique Puybras) pour travaux maçonnerie mur près de Fenosa : pierres déjointées , mur très endommagé

Rue Pralon (toujours en attente de devis)

Karcher façade halle des sports

Peinture portails école

Talus le Repaire (talus à raboter pour faciliter le passage des engins)

Problème de chenilles processionnaires sur un pin: prévoir une coupe demande devis des racines aux branches (arbre 25 ms de hauteur)

Aménagement terrain Rouilhac (pose de la sculpture Paperbomb le 10/06/2025)

Pont village martyr : inspection en mai / juin : intervention préalable avec enlèvement lierre et arbres

Passage karcher City Stade + terrain de tennis ?

### **Autres infos:**

Planification de visites de cimetières nouvellement créés (Couzeix, Chaptelat) et du columbarium en pierres sèches à Faux la Montagne. Le cimetière demeurant une priorité, il apparaît pertinent de collecter des informations (couts, délais, financements, partenaires, prestataires, etc)

Voir entreprises COLAS ou EUROVIA pour récupérer des matériaux susceptibles d'améliorer certains chemins en respect des contraintes environnementales

Semaine citoyenne : intervention de 31 jeunes du Service Militaire Volontaire (SMV) de La Rochelle : reprise concessions abandonnées cimetière, nettoyage mur devant la maison des associations, nettoyage des tribunes du stade, réfection des terrains de jeu intérieur et extérieur boulodrome (avec aide de l'association de pétanque)

### **7- Autres éléments d'informations**

#### **Comité de jumelage :**

Début mai 19 personnes se rendent à Belchite. Ce déplacement est organisé par le Comité de Jumelage.

#### **Informations sécurité :**

Monsieur Eric Fenoll indique qu'il a été sollicité pour proposer une information « gestes premiers secours » à destination des personnels municipaux. Cette sensibilisation est également sollicitée par les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

#### **Eléments d'agenda :**

22 mars 10 heures : visite du village Martyr Ian Brossat Sénateur Paris

23 mars 10 heures 30 : AG des Médailleurs Militaires

23 mars 15 heures : concert chorale en l'église

27 mars : 18 heures Conseil d'école

27 mars : 19 heures Commission des Finances

29 mars 9 heures : Conseil Municipal des Jeunes

29 mars 10 heures : AG Oradour Histoire Vigilance Réconciliation

30 mars 12 heures : repas ACCA

04 avril : déplacement Paris

10 avril : 14 heures Commission Communale des Impôts Directs

10 avril : 19 heures Conseil municipal

11 avril : 20 heures, salle des Carderies : Conférence Aragon et présentation du Livre d'Or

29 avril : 14 heures 30 : visite du Directeur de Cabinet Préfecture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Maurice Gauthier

Philippe Lacroix